

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE-DE-BOLTON

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement 2025-02

Veillez prendre avis que lors de la séance régulière du 6 mai 2025, le Conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton a adopté le Règlement numéro 2025-02 modifiant le Règlement de zonage 2014-05.

La MRC de Memphrémagog a émis le certificat de conformité en date du 5 juin 2025.

Le règlement 2025-02 peut être consulté sur le site de la municipalité ou à la Mairie, au 9 rang de la Montagne à Saint-Étienne-de-Bolton aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Étienne-de-Bolton, 12 juin 2025



CRISTINA CHIURTU
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Cristina Chiurtu, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants :

- Mairie au 9 Rang de la Montagne
- Bureau de poste au 12, rue Principale
- Site internet www.sedb.qc.ca

Donné à Saint-Étienne-de-Bolton, 12 juin 2025



CRISTINA CHIURTU
Directrice générale et greffière-trésorière